

## DÉGRADATION DE L'HERBIER DE POSIDONIES DANS LA ZONE DE MOUILLAGE ORGANISÉ DE LA BAIE DE PORT-CROS

Philippe ROBERT \*

L'herbier à *Posidonia oceanica* (Linnaeus) Delile de la Baie de Port-Cros a été cartographié par AUGIER et BOUDOURESQUE (1970), et les surfaces couvertes ont été évaluées :

- 53 % des fonds de la baie étaient occupés par l'herbier à vitalité normale (récif-barrière inclus),
- 5 % des fonds par l'herbier à vitalité réduite,
- 27 % des fonds par la matte morte.

Depuis lors, les mattes mortes se sont étendues, aux dépens de l'herbier à vitalité réduite (BOUDOURESQUE *et al.*, 1980). BOUDOURESQUE *et al.* (1975) ont par ailleurs mis en évidence la régression du récif-barrière de Posidonies décrit par MOLINIER et PICARD (1952).

La dégradation de l'herbier de Posidonies dans la baie de Port-Cros est donc un problème d'actualité.

Une zone de mouillages organisés a été mise en place dans une partie de la baie de Port-Cros (cf. carte *in* AUGIER et BOUDOURESQUE, 1970) où subsiste l'herbier à *Posidonia oceanica* : des corps-morts sont reliés par des chaînes-mères courant sur le fond ; les chaînes-filles, terminées par des bouées d'amarrage, se raccordent aux chaînes-mères entre les corps-morts (Fig. 1). Lorsque le nombre des bateaux est supérieur aux possibilités d'amarrage sur les bouées (et à quai), un certain nombre d'entre eux utilisent leur ancre.

Au cours de l'été 1982, l'observation attentive de l'herbier à *Posidonia oceanica* situé dans la zone de mouillages organisés montre, outre les Posidonies en épave arrachées par les ancres, une dégradation de l'herbier entre les corps-morts. Les chaînes-mères se déplacent en effet latéralement par la tension des chaînes-filles, suivant l'évitage des bateaux dû aux vents et aux courants ; un petit chenal se creuse

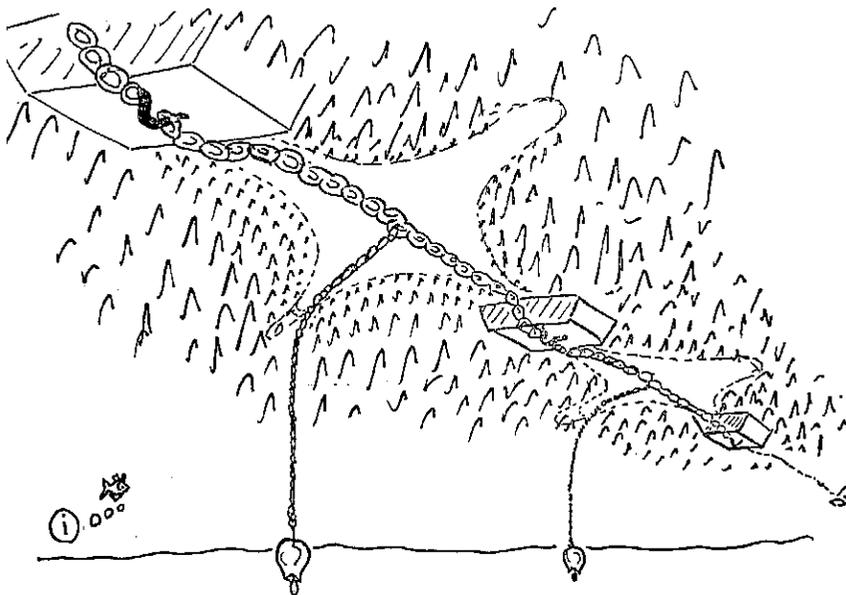
---

(\*) Parc National de Port-Cros, 50, avenue Gambetta, 83400 Hyères, France.

La baie de Port-Cros est aujourd'hui extrêmement fréquentée par les plaisanciers, tout particulièrement en été (MORETEAU, 1981). Les corps-morts, chaînes et bouées ont été mis en place pour éviter les dommages causés à l'herbier par les ancres. On peut donc se demander si ce remède n'est pas pire que le mal. La suppression de ce système accentuerait le labouage de l'herbier par les ancres. La fixation directe des chaînes-filles sur les corps-morts diminuerait l'élasticité du mouillage et l'amortissement des coups de houle. Quelles sont les solutions qui assureraient à la fois la protection de l'herbier et la sécurité des mouillages ?

Au total, on peut estimer que près de 1 000 m<sup>2</sup> d'herbier (environ 1 % de la surface totale de la baie) ont été détruits par les chaînes mises en place pour le mouillage. Ces nouvelles brèches (intermattes), ouvertes dans le seul secteur de la baie où l'herbier n'était pas encore dégradé, ne seront pas recolonisées par l'herbier, dans la mesure où l'action des chaînes se reproduit chaque année. La croissance des rhizomes de *P. oceanica* est de toutes façons extrêmement lente (quelques cm par an : MOSSÉ, 1983). En outre, ces intermattes, une fois ouvertes, risquent d'être agrandies par l'érosion.

Fig. 1 : Disposition des corps-morts, chaînes-mères et chaînes-filles.



(Fig. 1, 2).  
progressivement, et sa largeur varie de 1 m (près des corps-morts) à 6 m (au point d'accrochage de la chaîne-fille) ; cette dernière dégrade elle aussi, en effet, la partie superficielle de l'herbier par son poids et ses mouvements verticaux sous l'effet des vagues et de la houle



Fig. 2 : Destruction de l'herbier de Posidonies par une chaîne-mère au niveau du raccordement d'une chaîne-fille.

— Une bouée intermédiaire, fixée sur la chaîne-fille, sous la bouée d'amarrage, éviterait le contact permanent de la chaîne-fille avec le fond. Mais cette solution n'est applicable que dans le secteur où la profondeur dépasse 6 mètres.

— Dans les secteurs moins profonds, cette solution pourrait être complétée par des pontons flottants, groupés en marguerite ou en épis, et qui ne nécessitent qu'un unique corps-mort (de grandes dimensions), que l'on peut immerger dans une zone de matte déjà morte.

## BIBLIOGRAPHIE

- AUGIER H., BOUDOURESQUE C.-F., 1970. — Végétation marine de l'île de Port-Cros (Parc National). VI. Le récif-barrière de Posidonies. *Bull. Mus. Hist. nat. Marseille*, 30 : 221-228, 1 pl. h.t.
- BOUDOURESQUE C.-F., AUGIER H., BELSHER T., COPPEJANS E., PERRET M., 1975. — Végétation marine de l'île de Port-Cros. X. La régression du récif-barrière de Posidonies. *Trav. sci. Parc nation. Port-Cros*, Fr., 1 : 41-46.
- BOUDOURESQUE C.-F., GIRAUD G., PANAYOTIDIS P., 1980. — Végétation marine de l'île de Port-Cros (Parc National). XIX. Mise en place d'un transect permanent. *Trav. sci. Parc nation. Port-Cros*, Fr., 6 : 207-221.
- MOLINIER R., PICARD J., 1952. — Recherches sur les herbiers de Phanérogames marines du littoral méditerranéen français. *Ann. Inst. océanogr.*, Fr., 27 : 157-234.
- MORETEAU J.-C., 1981. — La navigation de plaisance dans le Parc National de Port-Cros. *Trav. sci. Parc nation. Port-Cros*, Fr. : 7, 11-24.
- MOSSE R.A., 1983. — Variations cycliques dans les écailles de *Posidonia oceanica* : rhizomes plagiotropes et orthotropes. Laboratoire d'Ecologie du Benthos et Parc National de Port-Cros, Fr. : 1-276.

Accepté le 10 novembre 1983